



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. Jean-Louis HOTTLET, Hubert REINICHE, Gérard REINICHE, Gérard TEIXEIRA, M. Daniel SABOURIN, Mmes Catherine FERRY, Régine TISSIER et Nathalie FREY

Excusés : Mme Muriel KRONENBERGER donne procuration à Mme Catherine FERRY, Mme Nathalie LEROUX procuration à M. Jean-Louis HOTTLET, M. Eric JEANNOT procuration à Mme Nathalie FREY

ORDRE DU JOUR

1. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :
 - SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 28 HEURES,
 - CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 35 HEURES
2. TARIF AFFOUAGE 2015
3. SIAGEP : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE
4. QUESTIONS DIVERSES



Commune de Grosne

1. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Corinne WIEDLING a été recrutée pour le poste de secrétaire de mairie le 1^{er} février 2015 pour lequel elle effectue 28 heures hebdomadaires. Sa polyvalence va permettre à la mairie de pouvoir offrir des services supplémentaires aux habitants de Grosne :

- Développement des outils de communication (*Mise à jour régulière du site internet de la commune www.grosne.com, création d'une page Facebook => prises de photographies retravaillées ensuite pour alimenter le site*). Les administrés pourront obtenir des renseignements instantanément.
- Aide aux démarches administratives réalisées par internet depuis un poste informatique mis à la disposition des internautes qui pourront bénéficier d'un soutien dans ce domaine (*la prochaine déclaration d'impôts se transmettra de manière électronique*),
- Formations sur les logiciels de bureautique et internet,
- Etudes enfants (aide aux devoirs scolaires)

La durée hebdomadaire de 28 heures n'est plus suffisante pour assurer ces travaux supplémentaires.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 28 heures,
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 35 heures à partir du 1^{er} octobre 2015.

Vote à l'unanimité.

2. TARIF AFFOUAGE 2015

La dernière délibération relative au tarif de l'affouage date du 13 décembre 2013 et concerne l'année 2014. Aucune délibération n'ayant été prise en 2014 pour l'année 2015 et les lots ayant été attribués aux affouagistes, il convient de maintenir le même tarif que celui de l'an dernier, soit 10 € le stère.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur :

- Le maintien du tarif à 10 € le stère.

Vote à l'unanimité.

3. SIAGEP : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

L'ouverture des marchés de l'énergie se poursuit avec la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente d'électricité qui imposera aux collectivités de mettre en concurrence les fournisseurs. Cette obligation de mise en concurrence s'appliquera le 1^{er} janvier 2016 aux bâtiments pour lesquels la puissance souscrite est supérieure ou égale à 36 kVA, ce qui correspond aux sites actuellement sous tarifs dits « jaune ou vert » et éventuellement à certains tarifs dits « bleu » en situation normale.

Après le succès de l'opération « marché gaz » lancée début 2015, laquelle a permis d'obtenir pour les adhérents une remise moyenne de 17 % sur les facturations actuelles et ce pour une durée de 3 ans, il a été proposé au bureau syndical de créer un groupement de commandes de fourniture d'électricité



Commune de Grosne

ouvert aux adhérents du SIAGEP. L'objectif est double : d'une part réduire notre charge administrative en prenant en charge les formalités de mise en concurrence et d'établissement du marché et d'autre part de bénéficier éventuellement de tarifs et de services plus attractifs.

Cette proposition ayant fait l'objet d'une délibération favorable et unanime du bureau syndical en date du 17 juin, il s'agit à présent de la mettre en œuvre. A ce stade, seuls les sites pour lesquels la puissance souscrite est supérieure ou égale à 36 kVA sont concernés (ce choix colle à l'évolution de la réglementation et une analyse a montré qu'une extension de la démarche à tous les sites ne serait pas pertinente aujourd'hui). Le marché correspondant est prévu pour être opérationnel au 1^{er} janvier 2016.

Afin de bénéficier du marché qui résultera de cette procédure, il est donc proposé à notre commune d'adhérer formellement au groupement de commandes en cours de constitution en délibérant en ce sens **avant le 30 septembre**.

Avant cette date, nous devons aussi :

- Faire connaître au SIAGEP notre intention d'adhérer au groupement dans les meilleurs délais,
- Remplir de manière complète le tableau des sites de consommation que l'on souhaite voir intégrer au marché et le retourner **avant le 15 septembre**. Une clause permettra de retirer ou d'ajouter un site après l'entrée en vigueur du marché en cas d'évolution des besoins,
- Autoriser ERDF à communiquer au SIAGEP nos données de consommation.

D'ici la prise d'effet du marché prévue au 1^{er} janvier prochain, la démarche à suivre pour les puissances souscrites supérieures ou égales à 36 kVA, est :

- Pour ceux qui sont en tarif réglementé auprès d'EDF, de maintenir cette situation jusqu'à la fin de l'année,
- Pour ceux qui sont déjà titulaires d'un contrat en offre de marché dont l'échéance est 2015, de proroger le contrat en cours jusqu'au 31 décembre ou de revenir au tarif réglementé,
- Pour ceux qui sont titulaires d'un contrat dont l'échéance est postérieure à 2015, d'attendre l'échéance du contrat signé pour intégrer le groupement.

Si nous ne souhaitons pas adhérer à ce groupement de commandes, nous aurons à procéder nous-mêmes, pour les sites de puissance souscrite supérieure ou égale à 36 kVA, à une mise en concurrence des fournisseurs avant la fin de l'année 2015.

Vote à l'unanimité pour l'adhésion à ce groupement de commandes de fourniture d'électricité.

4. DIVERS

Le Maire fait état de la loi NOTRe qui vient d'être votée. Il s'ensuit que le Préfet du Territoire de Belfort va prononcer la suppression des syndicats et des RPI qui ne réalisent que du fonctionnement sous forme d'arrêté avant le 31 mars 2016. Des conventions seront établies entre les communes.

Il est évoqué le nouveau service de la restauration scolaire : les plats proposés plaisent aux enfants. Le nombre d'inscriptions s'amplifie au fil des jours.

Nathalie FREY signale quelques dysfonctionnements quant au ramassage scolaire. En effet, lorsque le bus est saturé et ne peut plus contenir davantage d'élèves, ces derniers restent au point de départ et rentrent à pied au risque de se faire faucher le long de la route, les champs de maïs empêchant la visibilité. Au vu des imprimés administratifs à renseigner en début d'année scolaire, le SMTC n'est pas sans



Commune de Grosne

connaître le nombre d'élèves et les besoins en transports. Il en sera fait état à notre référente des transports : Nathalie Leroux.

Le Maire aborde les statuts du Pôle Métropolitain et remarque qu'il y manque la téléphonie et internet.

Le Maire confirme que les services de téléphonie offerts par Paritel ne correspondent pas à ce qui est attendu. Paritel Telecom sera remplacé par le fournisseur d'accès Orange.

Nathalie FREY sollicite la nouvelle salle pour que Madame Chaillan, l'institutrice, puisse enseigner l'allemand à quatre élèves. Le Maire émet un avis défavorable.

GRTGAZ - Mail de Monsieur Guillaume Schaaf du 9 mars 2015

« Pour faire suite à votre demande de réalisation d'un passage d'accès à la forêt avec la mise en place de remblais pour égaliser le terrain + pente douce.

Compte tenu des nouvelles hypothèses prises (engins de 5T max, remblai de 30cm), les résultats indiquent désormais que les contraintes supportées par la canalisation sont acceptables de façon permanente.

Toutefois, il est important de respecter les nouvelles données transmises puisque vous constaterez dans le rapport d'étude ci-joint que les contraintes subies par l'ouvrage sont proches de leur seuil d'acceptation.

Avant la réalisation des futurs travaux, je souhaite que nous prenions des engagements avec le responsable de la municipalité concernant le passage d'engin strictement inférieur à 5Tonnes. (signature d'un CR)

De plus comme évoqué lors de notre dernière rencontre, nous souhaitons qu'un panneau d'indication (poids max 5 T) soit mis en place.

Je vous laisse prendre contact avec la municipalité pour convenir d'un RDV tri-partie et ensuite revenir vers nous.

Guillaume SCHAAF

- > Pôle Exploitation Nord Est
- Département Réseau Strasbourg
- > 1 rue du commerce
- 68260 Kingersheim
- > Tel. 03.89.50.00.20
- > Portable. 06.98.05.93.63
- > guillaume.schaaf@grtgaz.com
- > www.grtgaz.com